182767 - Explication du hadith « le repenti devient comme celui qui n'a pas péché »

question

Ibn Madjah a rapporté d'après Abdoullah ibn Massoud (P.A.a) que le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « le repenti devient comme celui qui n'a pas péché.» Al-Albani a jugé le hadith bon dans *Sahihi Ibn Madjah*. J'espère qu'on m'explique le fait de qualifier un hadith de 'bon'.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, Ibn Madjah (4250) et at-Tabarani dans *al-Mou'djam al-Kabiir* (10281) et Abou Nuayme dans *Hilyatoul awliyaa* (4/210) et al-Bayhaqui dans *as-Sunan* (20561) par la voie d'Abou Oubaydah ibn Abdoullah ibn Massoud qui le tenait de son père que le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « Le repenti devient comme celui qui n'a pas péché. » Les hommes qui ont transmis le hadith sont sûrs. Cependant Abou Oubaydah ne l'a pas entendu de son père. Aussi la chaîne de transmission est-elle interrompue. Voir *at-Tahdhiib* (5/65)

Le hadith n'en est pas moins attesté par d'autres versions, raison pour laquelle des ulémas l'ont jugé bon et d'autres authentique. Sous ce rapport, al-Hafez dit dans *al-Fateh* (13/471) : « Sa chaîne de transmission est belle » Ibn al-Mouflih dit dans *al-Adaab ach-chariyyah* (1/87) : «Ses hommes (transmetteurs) sont tous sûrs. » As-Sakhawi écrit dans *al-Maqaasid al-hassanah*,p.249 : « Ses hommes sont sûrs. Mieux , notre maître l'a jugé bon compte tenu des versions qui l'attestent. As-Souyouti l'a jugé bon dans *al-Djamie as-saghiir* (3386) Al-Albani en a fait de même dans *Sahih al-Djamie* (3008) ainsi qu'Ibn Baz dans le Recueil de ses avis juridiques consultatifs (10/314)

Une version reprenant un hadith reçu d'Aicha et rapportée par al-Bayhaqui (6640) l'atteste mais sa chaîne de transmission est faible. Une autre version incluse dans un hadith d'Ibn Abbas et rapporté par al-Bayhaqui dans *ach-chibe* (6780) l'atteste mais sa chaîne est encore précaire. Une quatrième version reçue d'un hadith d'Abou Saad al-Ansaari citée par Abou Nuaym dans *al-hilya* (13/398) et par at-Tabarani dans *al-Kabiir* (775) est également faible.

Deuxièmement, certaines versions du hadith ajoutent des éléments faibles. C'est le cas de celle-ci : « Le repenti devient comme celui qui n'a pas péché. Quand Allah aime Son serviteur, aucun péché ne lui porte préjudice. Cet élément ajouté est faible. Se référer à *Silisilatoul ahaadith adh-dhaiifah wal-mawdhouah* (615)

Il en est de même pour cette version : « Le repenti devient comme celui qui n'a pas péché. Celui qui demande qu'on lui pardonne un péché tout en persistant à le commettre agit comme s'il se moquait de son Maître. Celui qui porte préjudice à un musulman commet un péché aussi énorme que les racines des dattiers. » Cet élément ajouté est encore faible. Se référer à *Silisilatoul ahaadith adh-dhaiifah wal-mawdhouah* (616)

Il en est de même pour cette version : « La mort est un gain. La désobéissance est une catastrophe. La pauvreté est un confort. La richesse est une sanction. La raison est un don d'Allah. L'ignorance est un égarement. L'injustice mène au regret. La loyauté apaise le cœur . Pleurer par peur d'Allah sauve de l'enfer. Le rire abime le corps. Le repenti devient comme celui qui n'a pas péché. » Cet élément ajouté est contesté. Se référer à *Silisilatoul ahaadith adh-dhaiifah wal-mawdhouah* (6526).

Quant à la version : « Le regret est un repentir. Et celui qui s'est repenti devient comme celui qui n'a pas commis de péché. » est une version sure. Se référer à *Sahih al-Djamie as-Saghiir* (6803)

Troisièmement, le hadith signifie que quand un fidèle commet un péché puis se repentit sincèrement, cesse de commettre le péché, le regrette et sollicite le pardon, Allah admet son repentir et le traite comme quelqu'un qui n'avait pas commis de péché. Mieux, Il substitue des bons actes à ses mauvais actes, l'aime et le place parmi Ses pieux serviteurs .C'est parce qu'il ne

s’est repenti que pour son amour de son Maître et son ardent désir de Lui satisfaire et sa crainte de Lui, qualités qui caractérisent les pieuses gens..

Cheikh al-Islam, Ibn Taymiyyah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Le repenti devient comme celui qui n’a pas péché. Quand le péché est effacé, sa sanction et ses conséquences le suivent. » Extrait de *charah al-Um*dah (4/39)

Il dit ailleurs : « Le repenti devient comme celui qui n’a pas péché. Il rejoint ceux qui craignent Allah et mérite qu’Allah lui aménage une issue. Notre Prophète, Muhammad (Bénédiction et salut soient sur lui) est le prophète de la miséricorde et de la guerre. Tout repenti trouve une issue heureuse dans sa législation. Ce qui est le contraire des législations antérieures selon lesquelles le repenti recevait des sanctions comme le suicide, etc. » Extrait du Recueil des avis juridiques consultatifs (33/35).

Ibn al-Qayyim (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Il s’y ajoute qu’Allah a rendu le repenti comme quelqu’un qui n’a pas péché. Celui qui Le rencontre après avoir procédé à un repentir sincère, ne sera pas châtié pour le péché dont il s’était repenti. Ceci s’applique dans les jugements prononcés ici-bas. Quand le jugé s’est repenti sincèrement avant que son dossier ne soit porté devant l’imam, il échappe à la peine selon le plus juste des deux avis émis par les ulémas. Une fois l’affaire porté à la connaissance de l’imam, le repentir de l’intéressé n’empêche pas l’application de la sanction. Car il ne faut pas créer un prétexte pour annuler les sanctions édictées par Allah. » Extrait *d’Ialaam al-Mouwaqquiin* (3/115)

Il poursuit encore : « Allah a assuré celui qui s’est repenti du chirk, de l’homicide, de l’adultère du remplacement de ses mauvais actes par de bons actes. Cette décision s’applique à tout repenti. Le Très-haut a dit encore : « Dis: «Ô Mes serviteurs qui avez commis des excès à votre propre détriment, ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah. Car Allah pardonne tous les péchés. Oui, c'est Lui le Pardonneur, le Très Miséricordieux. » (Coran,39 :53) Aucun péché n’est exempté de cette généralisation qui concerne les repenti. » Extrait de *al-Djawab al-Kaafi*,p.165)

Il poursuit : « Le repenti devient comme celui qui n’a pas péché. Quand la trace du péché est

effacée à cause du repentir, il disparait comme s'il n'avait jamais existé. » Extrait de *Tariiq al-hidjatayn*,p.231)

Al-Qaari (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Sache que quand le repentir remplit ses conditions requises, il ne peut pas ne pas être agréé donc suivi du pardon car le Très-haut a dit : «Et c'est lui qui agrée de Ses serviteurs le repentir, pardonne les méfaits et sait ce que vous faites,» (Coran,42 :25) Or , il est inconcevable que la promesse divine ne soit tenue. » Extrait de *Mirqaat al-mafaatiih* (4/1637)

Troisièmement, pour connaître le hadith qualifié de 'bon', sa définition et ses sections et son usage par les ulémas comme argument, voir la question n° 196606 et la question 79163. Pour plus d'informations , se référer à la question n°47748.

Allah le sait mieux.